

Le bateau de vos rêves coûte trop cher ?

Avez-vous considéré la copropriété pour acquérir votre rêve ?



Dufour 37



Dufour 41



Dufour 47



BALI CatSpace (40')



Bali 4.2



Bali 4.6

Si vous n'avez pas décidé de vivre à plein temps sur votre bateau, la copropriété d'un bateau est la solution idéale pour naviguer à moindre frais. Vous partagez le plaisir avec plusieurs copropriétaires mais également le coût d'acquisition ainsi que les frais d'entretiens annuels.

Voici cinq bonnes raisons pour choisir la copropriété et obtenir le bateau de vos rêves à moindre frais :

- **Aucun financement nécessaire** : Les banques sont très réticentes à l'idée de financer un bateau même si vous avez suffisamment de garanties. La solution c'est de s'autofinancer. À plusieurs copropriétaires, le coût de la part devient assez bas pour ne pas être obligé d'emprunter. On évite ainsi les banques, les cautions, leurs conditions contraignantes ainsi que leurs taux d'intérêt très élevés.
- **Coût d'usage très bas** : Parce que vous possédez une part du bateau, lorsque vous la revendez-vous récupérez une partie substantiel de votre investissement initial. Au finale chaque semaine utilisée vous reviendra à une fraction dérisoire d'une location standard.

- **Si vous optez pour une copropriété couplée à une solution de gestion**, les copropriétaires n'ont rien à faire et votre bateau est toujours prêt à naviguer. Nous nous occupons de tout.
- **Si vous optez pour une copropriété en gestion/location**, le temps non utilisé par les copropriétaires peut être loué à des clients agréés et ainsi générer des revenus pour couvrir les frais annuels de marina, les assurances, la maintenance et la gestion.
- **Temps d'usage illimité** : Contrairement aux modèles habituels des grandes compagnies de charter, il n'y a pas de limite d'usage. Les copropriétaires disposent des 52 semaines d'usages par année (100%). Ils choisissent d'utiliser leur bateau à 100 % ou ils dédient un nombre fixe de semaines à la gestion location, c'est votre choix !

« [Voile Abordable](#) » et « [Caraïbes Catamarans Grenadines](#) » vous proposent 3 types de copropriété dans les Antilles avec ou sans gestion:

1. Copropriété standard

Un groupe de personnes, idéalement des amis, achètent un bateau ensemble, décident des règles et partent avec leur bateau. Le secret du succès c'est une bonne entente entre les copropriétaires.

2. Copropriété en gestion sans location (sous conciergerie)

Dans ce cas de figure, le groupe de copropriétaires n'a pas besoin de se connaître au départ parce que le bateau est placé en gestion (conciergerie) avec notre entreprise qui agit comme gardien et comme administrateur de la copropriété. Lorsque les copropriétaires arrivent, le bateau est à quai, nettoyé, la literie installée. Les copropriétaires prennent place à bord et partent naviguer. Au retour, le gestionnaire (le concierge) nettoie le bateau et le prépare pour le prochain départ. Nous nous occupons également de tout l'entretien.

3. Copropriété en gestion/locative

Cette possibilité est la même que précédant mais en plus nous vous proposons de louer les semaines disponibles fixées par un calendrier pour générer des revenus pour la copropriété. Ce chiffre d'affaire locatif remboursera tout ou partie des frais annuels du bateau (marina, assurance, entretien, gestion, etc.).

Vous êtes intéressé par l'un ou l'autre des modèles de copropriété ?

[Écrivez-nous : customer@caraibes-catamarans.com](mailto:customer@caraibes-catamarans.com) ou appelez-nous +1 450-444-6239

Différence entre « time-sharing » et « copropriété »

Time sharing : Il existe de nombreux types de programme de time sharing, il serait difficile de généraliser. Très souvent on achète des blocs de semaines d'une propriété qui appartient à d'autres et lorsqu'on a utilisé nos semaines, ils nous restent que des souvenirs...

Copropriété en temps partagé : Dans une copropriété, on achète une part du bien, qui nous donne un usage infini et proportionnel aux nombres de parts qu'on détient aussi longtemps qu'on la détient. Lorsqu'on vend sa part on récupère une partie substantielle de son investissement initial, rendant le temps de voile TRÈS abordable.

Serez-vous obligés de rester à St-Vincent et les Grenadines pendant tout le programme ? Bien sûr que non ! Un bateau c'est un hôtel flottant, ça se déplace ! Un copropriétaire pourrait décider de faire un one-way vers la Guadeloupe par exemple. Comme n'importe quelle compagnie de charter, on enverra un skipper rapatrier le bateau. ENCORE MIEUX, un autre copropriétaire pourrait décider de faire le one-way inverse évitant à tous des frais de one-way. Tout l'arc Antillais est à votre disposition... 😊

Pourquoi faire affaire avec une petite entreprise comme la nôtre plutôt qu'avec l'un ou l'autre des grands joueurs ? Les petites entreprises offrent une expérience beaucoup plus personnelle. Nous nous connaissons par notre prénom. Vous n'avez pas non plus affaire à un PDG intéressé par sa prime annuelle. Vous avez affaire à de vraies personnes intéressées par votre satisfaction.

Monocoque : nous offrons la gamme complète des Yacht Dufour

Catamaran : Nous offrons la gamme complète de catamaran Bali.